

	Message au personnel INRAE septembre 2026 2026 : l'été meurtrier, celui de tous les reculs en agriculture, environnement et santé (2)
---	---

2026 : l'été meurtrier, celui de tous les reculs en agriculture, environnement et santé (2)

Après [une première expression en juillet sur les mégafeux et la sécheresse consécutifs au dérèglement climatique](#) nous revenons en cette rentrée 2026-2027 pour le progrès social, la justice et nos joies à venir, sur deux lois récentes votées à Strasbourg et à Paris et qui participent de la dégradation globale de nos systèmes agricoles et de nos capacités de réponse aux bouleversements globaux.

Ces lois ignorent clairement les travaux scientifiques que nous menons au sein de notre institut et ailleurs, et qui montrent que d'autres trajectoires sociétales respectant notre santé et les écosystèmes sont non seulement nécessaires mais possibles. Nous regrettons une nouvelle fois que ces travaux soient largement ignorés par le pouvoir exécutif et législatif actuel, sans doute aussi du fait de voix, notamment institutionnelles qui ne portent pas assez ces messages ou les rendent ambiguës, à l'image de [l'interprétation erronée du rapport sur les alternatives aux néonicotinoïdes que l'Inrae a dû rendre après les injonctions orientées du ministère](#) Ceci nous rappelle l'importance de défendre toujours et encore plus nos travaux pour ne pas les voir enterrés par certains acteurs défendant d'autres intérêts, comme ceux de l'agro-industrie, à l'image de l'indicateur d'utilisation des pesticides, le NODU, construit au sein de l'Inrae et sabordé par le ministère de l'agriculture en 2024.

La pilule est parfois amère à avaler mais nous ne nous résignons pas et nous souhaitons à chacun et chacune une bonne rentrée combative tant sur ces questions environnementales mais aussi sociales, notamment en faisant des prochaines échéances revendicatives, des succès pour nos luttes.

Appel à rejoindre les manifestations :

- Le 26 septembre 2026 pour [le Climat le Vivant la Paix et la Justice Sociale](#)
- Le 29 septembre 2026 pour les conditions de travail dans la fonction publique : [Pas d'économie sur nos vies](#)

LA LOI DEREGULANT LES NGT-NOUVEAUX OGM votée au Parlement européen le 17 juin

Concernant cette question des nouvelles techniques génomiques appliquées aux plantes cultivées, SUD Recherche avait alerté le personnel de l'INRAE les [27 mars](#) et le [2 juin](#) puis participé activement à la mobilisation. Après un long silence la presse a, les tous derniers jours avant le vote de Strasbourg, enfin évoqué les conséquences de la **déréglementation des OGM par une loi autorisant la libre circulation de certains organismes génétiquement modifiés grâce aux nouvelles technologies génomiques (NGT catégorie 1) et leur brevetabilité**. Nous nous inquiétons d'une dissonance entre la position officielle de l'institut (rappelée par M. Mauguin lors du CA du 11 juin 2026 comme « [la position de l'Inrae](#) ») formulée dans la stratégie de l'INRAE en matière d'utilisation des techniques d'édition du génome, et les injonctions d'une partie de la profession agricole à accélérer le déploiement des NGT. Tenant de l'économie de la promesse, le département Biologie et Amélioration des Plantes a informé tout son personnel (BAP infos 19 juin) que « *Le Parlement a adopté de nouvelles règles facilitant l'accès à de nouvelles variétés végétales résistantes au climat et aux ravageurs, offrant des rendements plus élevés et nécessitant moins de pesticides* » en diffusant le [communiqué triomphal](#) du Parlement de l'UE "New genomic techniques for plants to boost innovation in sustainable agriculture".

Pourtant le principe 4 de la stratégie INRAE est mis en péril, principe qui stipule : « *La création et la caractérisation des plantes obtenues par édition de génome sont conduites en milieu confiné, au laboratoire et en serre.* » **Peut-**

on s'asseoir sur le principe de précaution et laisser dire qu'il n'y aura pas de problème à disséminer les nouveaux OGM sans contrôle et sans traçabilité dans la nature et la nourriture ?

De la même manière les principes 5 et 6 **d'ouverture de la recherche et de propriété intellectuelle**, semblent aujourd'hui largement attaqués **par la place faite aux brevets**, mettant en péril l'économie semencière européenne basée sur le Certificat d'Obtention Végétale. Même l'Académie d'Agriculture, d'ordinaire si discrète, relève (un peu tard) dans [un rapport publié le 16 juin](#) que :

*« l'exemption du sélectionneur est en danger du fait des stratégies de brevet des techniques et des produits. Ce risque fait peser une **lourde menace pour les entreprises semencières de taille intermédiaire, atouts de notre souveraineté technologique, qui ont un ancrage territorial fort et qui travaillent sur une diversité génétique d'intérêt régional.** »*

A la lecture de l'article 17c de la loi du 17 juin les garde-fous, mis en avant par Pascal Canfin, ancien membre d'un parti écologique et aujourd'hui chef de file du groupe centriste européen, sont bien symboliques ne manqueront pas d'être caduques dès que les marchands du vivant y trouveront un intérêt financier.

Dans un contexte d'évènements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, il n'existe aujourd'hui aucune preuve d'avancée agronomique majeure sur des caractères complexes (résistance à la sécheresse, rendement...) qui justifierait de déréguler les OGM en Europe, seulement une économie de la promesse qui, sans avancées probantes, bascule aujourd'hui dans l'économie du mensonge. Au vu du [retour d'expérience catastrophique dans les Amériques](#), c'est consternant. Pourquoi prendre [le risque insensé de ruiner un secteur semencier très diversifié](#)¹, sans OGM et sans brevet depuis 25 ans, gage d'indépendance de la France et de l'Europe ? **Alors que nos cultures souffrent comme jamais à plus de 40°, pourquoi amoindrir nos capacités de réponse aux changements globaux via la contribution d'une sélection végétale multiple et dynamique en interaction étroite avec l'agronomie ?**

Dans une **contribution approfondie**, en ligne sur le site du syndicat SUD Recherche, nous rappelons l'historique de ce dossier crucial, avec **les six derniers mois d'action syndicale contre la dérégulation de ces nouveaux OGM**

[Notre note de synthèse nouveaux OGM sur site SUD Re](#)

LA CATASTROPHIQUE LOI DITE « D'URGENCE AGRICOLE » (LUA), votée le 20 juillet à l'Assemblée nationale et le 21 au Sénat

La loi LUA ne répond ni aux difficultés économiques de l'agriculture, ni aux bouleversements climatiques et a surtout montré, une fois de plus, le poids du déni scientifique chez les irresponsables politiques qui nous gouvernent pour le lobby agro-industriel².

En détricotant les normes protectrices le remède risque de tuer le malade. Concernant la LUA, la Confédération paysanne estime que :

La Loi d'Urgence Agricole « ne répond ni aux difficultés des agriculteurs et agricultrices, ni aux défis auxquels ils sont confrontés. »

Alors que la succession inédite de mauvaises années met en péril la survie de nombreuses fermes [comme en témoigne l'agriculteur vendéen et ancien président du Réseau Agriculture Durable \(RAD\), Jacques Morineau](#), elle résulte de l'obstination malhonnête de parlementaires qui prétendent défendre le monde agricole. [Pour cinq anciens ministres de l'Agriculture](#), la LUA n'assurerait « en rien la préservation des ressources en eau »³. Selon

l'écologue du CNRS Philippe Grandcolas « Avec les lois Duplomb 1 et 2, nous passons du déni de sciences au déni de réalité. » Quand, pour le climatologue, C. Cassou nous sommes en « faillite hydrique ».

Pendant cet été où les rivières sont à sec et où les pouvoirs publics autorisent que l'on enterre dans les fermes par milliers les cadavres d'animaux d'élevage, le débat démocratique et la raison ne sont pas convoqués pour préparer l'avenir en gardant notre planète habitable pour les êtres humains.



Une victime des pesticides a commenté la loi Duplomb 2 d'un : « Noël au scanner, Pâques au cimetière ». Ce vote ne sera pas sans lendemain. Les citoyennes et citoyens n'oublieront pas les choix qui ont été faits aujourd'hui. À l'approche des prochaines échéances électorales, chacun devra répondre de sa responsabilité face aux conséquences de cette loi. Annie Genevard, ministre de l'agriculture, commentant sur SUD Radio le 29 juin l'épisode caniculaire inédit vécu en France, mettait la pression sur la recherche : « *Moi je pense que la réponse est multiple. D'abord la science va nous apporter des réponses, avec des cultures qui seront moins gourmandes en eau, plus résistantes à la sécheresse, en hiver plus résistantes au gel. Il faudra adapter les bâtiments d'élevage avec de la brumisation systématique parce qu'on sait que ces épisodes de dérèglement climatique vont se multiplier.* » Au prochain record de chaleur déclenchant une panique générale, on saura donc quelles têtes couper.

Quand [les études scientifiques⁴ dérangent le pouvoir politique](#), quand la santé publique est secondaire⁵, quand les parlementaires proches de la FNSEA proposent de réduire de 20% le budget de l'INRAE, l'action syndicale est, dans notre

institut, une des manières de défendre collectivement la recherche publique au service de l'intérêt général.

La prochaine étape du plan revanchard du lobby FNSEA et agro-industrie sera-t-elle pour l'INRAE et l'ANSES le choix entre mise au pas ou liquidation ?

A court terme, nous espérons encore que l'ANSES se saisira de l'avis émis par le Conseil Constitutionnel sur cette LUA. S'il a hélas validé le 14 août l'essentiel des mesures régressives, il laisse à l'agence sanitaire la responsabilité de la réintroduction des deux pesticides : en indiquant qu'en absence d'accord formulé dans les deux mois, la dérogation est refusée !

Accentuons la résistance et mobilisons-nous collectivement dans les associations, les syndicats, les partis politiques pour changer la donne et obtenir une autre agriculture nourricière qui prend soin du vivant et de la biosphère.

Pour construire toutes et tous ensemble un positionnement clair de l'institut contre les régressions environnementales catastrophiques.

[Rejoignez SUD-Recherche](#)

4

⁵ Mise en garde de l'ancien ministre de la santé LR Yannick Neuder : « *Attention à ce que ce vote favorable ne nous retombe pas dessus dans quelques années, lorsque la science aura prouvé que les pesticides provoquent des maladies graves* » (Pesticides et crises de nerfs, Canard enchaîné 22 juillet 2026)